

**Robert MAILLET**  
**Beauvallon Bartole**  
**30 boulevard de la Suane**  
**83310 GRIMAUD**  
**Tel. 04 94 49 36 49**  
**Tel. 06 07 36 37 81**  
**Mail Romaillet@wanadoo.fr**

*Grimaud, le 7 octobre 2011*

*Monsieur Stéphane de Poncins*  
*Mail : sdemoncins@sdp-conseils.fr*

*PLU Rayol Canadel*

*Cher Monsieur,*

*Il y a fort longtemps que je ne vous ai pas eu au téléphone ou que je ne vous ai pas retransmis de lettres ou de documents.*

*Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.*

*Par contre, Maître Guillaume, notre Conseil (représentant les 55 propriétaires de la ZAC de la Tessonnière) vous a transmis, par son mail du 27 mai, le PV de constat de Maître Viaud, Huissier, et la consultation du Professeur Sousse.*

*Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de parler de cette consultation ensemble par téléphone quelques jours après.*

*Vous avez d'ailleurs eu l'amabilité de reconnaître au cours de cette communication téléphonique, en toute objectivité, qu'il s'agissait d'une étude de grande qualité, importante et pertinente.*

*Et, m'avez-vous dit : « le moins que l'on puisse dire est qu'elle conduit à ce que l'on se pose beaucoup de questions ».*

*J'ai été très satisfait de vous l'entendre dire.*

*Depuis j'aurais aimé que vous m'indiquiez que cette étude allait probablement changer l'orientation de votre présentation du PLU, en concertation avec Madame le Maire. En effet c'est le prolongement logique de la consultation du Professeur Sousse.*

*Peut-être, la commune s'étant trouvée confrontée à d'autres priorités (remise en état de la route la traversant), n'avez-vous pas eu l'occasion de le faire.*

*Nous avons, en effet, une chance inouïe de bénéficier de cette étude « fouillée » et particulièrement objective du Professeur Sousse car elle va permettre à la commune de sortir de toutes les erreurs du passé et de l'imbroglie qu'elle vit toujours avec cette zone ingérable de la Tessonnière.*

*Depuis cette consultation le Professeur Sousse a eu l'amabilité de rédiger, en date du 16 septembre, une note synthétique (dont copie jointe) venant en complément de sa consultation.*

***Cette note fait d'autant plus ressortir les éléments nouveaux et les évolutions ainsi que les changements de circonstances de droit et de faits depuis l'arrêt du Conseil d'Etat de 1994.***

*A tel point, et le Professeur Sousse n'hésite pas à en faire mention dans sa conclusion, que si la commune choisissait de classer la ZAC de la Tessonnière en zone constructible c'est précisément dans cette hypothèse qu'elle prendrait le moins de risques tant sur le plan juridique que sur le plan financier.*

*Et ceci tout en permettant son développement.*

*N'est-ce pas le but que doivent rechercher ou se fixer les élus de cette commune ?*

*Il faut donc privilégier cette hypothèse et les aider à aller en ce sens.*

*L'option prise jusqu'à maintenant (zone naturelle) ne pouvant conduire qu'à une impasse, à une paralysie « malsaine » de la commune et à un gouffre financier (contentieux : très nombreux recours déposés, minimum 55 par définition, portant de surcroît, sur un énorme préjudice : plusieurs dizaines de millions d'euros).*

*Elle ne peut donc se permettre de prendre seule ce risque (l'Etat et la tutelle ne seraient pas impliqués).*

*Qui de plus déboucherait sur quoi ?*

*Au profit de qui ?*

*Pour faciliter la tâche des élus de la commune et la votre vous pourrez constater dans les derniers écrits de Maître Guillaume et les miens, **que nous préconisons qu'une réunion se tienne dans les meilleurs délais, en votre présence, celle de Madame le Maire, de son Conseil Municipal et du Professeur Sousse.***

*Ne croyez-vous pas que ce serait la meilleure des solutions pour sortir de l'impasse où se trouve la commune depuis vingt ans et ce dans l'intérêt de tous.*

*Je vous invite donc à lire très attentivement les correspondances dont copies jointes :*

- *note complémentaire du Professeur Sousse du 16 septembre 2011,*
- *lettre adressée par Maître Guillaume à Madame le Maire du Rayol le 21 septembre 2011,*
- *ma lettre adressée à Madame le Maire du Rayol le 30 septembre 2011,*
- *ma lettre du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au Conseil Municipal,*
- *ma lettre du 18 septembre 2011 au Conseil Municipal accompagnée de ma note récapitulant les différentes hypothèses sur le PLU*
- *ma lettre envoyée ce jour aux élus du Conseil Municipal,*
- *ma lettre envoyée à Monsieur Bouchard le 4 octobre 2011.*

***Je pense qu'avec tous les arguments et éléments fournis par le Professeur Sousse, faire prendre à cette petite commune, actuellement dans une impasse, d'énormes risques financiers et juridiques en continuant à présenter le PLU (comme si de rien n'était) de la ZAC de la Tessonnière en zone naturelle serait totalement irresponsable !***

*Cela pourrait d'ailleurs vous être reproché.*

*Tout ceci, pour respecter semble-t-il les instructions fermes données par la tutelle (le prétexte toujours employé étant la référence à l'arrêt du Conseil d'Etat de 1994 malgré les arguments largement développés et ô combien pertinents du Professeur Sousse) qui n'en aurait à supporter aucune conséquence (comme je l'ai largement développé dans les différentes correspondances envoyées aux élus et à Madame le Maire) et ce d'autant plus que le Préfet et la Sous-préfète n'habitent pas cette petite commune.*

***Ceux directement concernés par le vote du PLU, comme vous le savez fort bien, sont le Maire et ses Conseillers Municipaux.***

*Il est donc urgent, comme Maître Guillaume l'a écrit à Madame le Maire et comme je l'ai écrit tant à Madame le Maire qu'aux élus municipaux qu'une réunion soit organisée au plus tôt.*

*Je me tiens toujours à votre disposition pour évoquer cette affaire et vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Robert Maillet*